

# LA SALLE DE CINÉMA

## QUELS SOUTIENS ET AIDES POUR ACCOMPAGNER LES TRAVAUX ?

Avec Corentin Bichet, chef du service de l'exploitation au CNC  
& Pierre Durteste, responsable du service cinéma, musiques, livres, numérique,  
Direction de la création artistique et des pratiques culturelles  
à la Région Hauts-de-France

MODÉRATEUR : Pauline Chasserieu (Acap)

© ACAP



**Région  
Hauts-de-France**

**Dispositif  
d'Aide à la création, restructuration,  
rénovation de salles de cinéma de petite et  
moyenne exploitation**

*Région Hauts-de-France*

Direction de la Création Artistique et des Pratiques Culturelles

Arras, 28/09/2022

# LA POLITIQUE CULTURELLE REGIONALE

## Objectifs généraux

- Soutenir la création et la créativité pour favoriser l'expression des créateurs et l'émergence des talents
- Structurer et développer les filières régionales pour développer et soutenir l'emploi
- Démultiplier les actions d'éducation artistique et culturelle pour favoriser l'accès à la culture, aux œuvres et aiguïser les regards
- Favoriser la diffusion culturelle pour la vitalité des territoires et l'interaction avec les habitants
- Assurer le rayonnement de la Région au niveau national, européen et international

# LA POLITIQUE CULTURELLE EN FAVEUR DU CINEMA



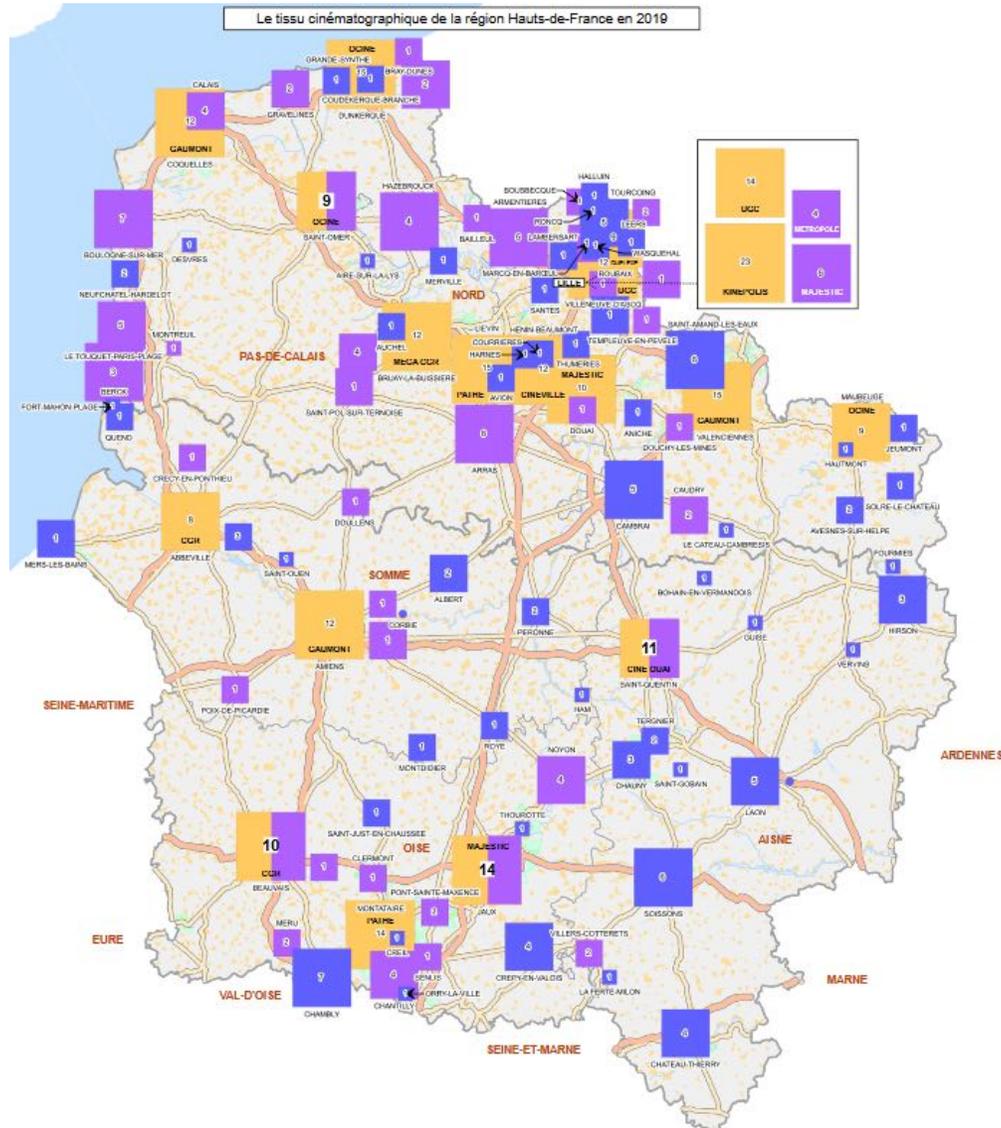
## Convention cadre CNC-Etat-Région depuis 2004

- Total des aides en Hauts-de-France en 2021 : 26 millions d'€ dont 20 M€ de la Région
  - Un soutien à la création et la production audiovisuelles
  - Des aides en faveur de l'éducation aux images et aux médias
  - Une contribution aux dispositifs nationaux comme LAAC et Volontaires Cinéma et Citoyenneté
  - Un accompagnement de la diffusion et de la circulation des œuvres
  - Un dispositif à destination des festivals
  - Une aide à l'emploi de médiateurs
  - Un soutien à l'investissement des salles

# CONSTATS



Région  
Hauts-de-France



- Vétusté d'une partie du parc de salles indépendantes
- Densité de salles et de nombre d'écrans par habitant en dessous de la moyenne nationale

➤ Délibération du 30 janvier 2020 / dispositif étendu le 9 février 2021

Rencontre régionale pour les élus autour de la salle de cinéma : 28 septembre 2022 à Arras

# OBJECTIFS

- Développer l'attractivité des salles indépendantes et de proximité
- Promouvoir une diffusion cinématographique de qualité
- Favoriser le maintien d'une activité culturelle autour du cinéma
- Encourager les partenariats et les mises en réseau
- Redynamiser les centres-villes et centres-bourgs



# BENEFICIAIRES



- Structures de droit privé ou public,
- Siège social établi en région Hauts-de-France,
- Exploitantes d'établissements de spectacles cinématographiques ou bénéficiant d'une convention de droit d'usage ou d'utilisation,
- De 1 à 7 écrans
- Réalisant en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées ou faisant l'objet d'un classement « art et essai » (loi SUEUR)
- Ayant réalisé, en moyenne, au cours des deux années précédant la demande d'aide, moins de 1 % des entrées sur le territoire national (RGA du CNC)

# PROJETS ELIGIBLES

- **Créations** : construction neuve
- **Restructurations/Extensions** :
  - adjonction sur le volume existant et réorganisation
  - restructuration d'un complexe dans son volume
  - réhabilitation d'un bâtiment existant
  - équipement d'un lieu
- **Rénovations, modernisations** :
  - changement des prestations de second-œuvre
  - lots techniques et équipements



# CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Etude préalable concluant à la faisabilité financière du projet et à l'utilité de l'équipement au regard des besoins identifiés
- Implantation du projet en centre-ville
- Participation avérée des collectivités territoriales au projet
- Avoir déposé une demande d'aide sélective ou être bénéficiaire d'une aide automatique auprès du CNC
- Projet d'animation artistique et culturelle

➤ Les projets de création devront avoir obtenu une aide au titre de l'aide sélective à la petite et moyenne exploitation du CNC.



# CONDITIONS DE L'AIDE

- Maximum 25% du coût H.T.
  
- Plafonds :
  - Création : 500 000 € TTC
  - Restructuration : 150 000 € TTC
  - Rénovation, modernisation : 100 000 €
  
- Les financements publics ne pourront excéder 30% du coût global des travaux ou du chiffre d'affaires de l'établissement (Loi SUEUR)
  
- Dispositif cumulable avec l'aide à l'emploi de médiateurs



## CRITERES D'APPRECIATION 1/2

- Soutien financier de la collectivité territoriale d'implantation
- Opérations menées à minima à l'échelle intercommunale
- Revitalisation des centres-villes
- Accessibilité PMR
- Personnel permanent qualifié et professionnel
- Référentiel rev3



# CRITERES D'APPRECIATION 2/2

- Projet d'animation culturelle :
  - Diversité/ouverture de la programmation
  - Travail avec les acteurs socio-économiques du territoire
  - Sensibilisation des publics et l'éducation à l'image
  - Articulation avec les opérateurs régionaux et nationaux en faveur du cinéma
  - Politique tarifaire attractive



# EXCLUSIONS



Les travaux ne doivent pas avoir commencés avant le dépôt de la demande. Si le démarrage des travaux est urgent, possibilité de dérogation via un courrier adressé au Président de la Région.

- Travaux réalisés dans le but de générer des recettes annexes
- Salles pluridisciplinaires : quote-part sur les investissements relevant de la seule activité cinéma
- Salles desservies par un circuit itinérant

# PROJETS ACCOMPAGNES



- Réhabilitation et mise en accessibilité de la salle 2 du Casino à Tergnier (02)
- Rénovation et mise en accessibilité du cinéma le Flandria à Bailleul (59)
- Modernisation et adjonction d'une 3<sup>ème</sup> salle au Studio 43 à Dunkerque (59)

# CONTACTS



- Dossier à déposer sur :

[www.aides.hautsdefrance.fr](http://www.aides.hautsdefrance.fr)

- Contact : Sébastien Zerbone

[sebastien.zerbone@hautsdefrance.fr](mailto:sebastien.zerbone@hautsdefrance.fr)

# LA SALLE DE CINÉMA

Session  
questions & réponses



© ACAP